



Les établissements recevant du public (ERP) sont des lieux ouverts au public, avec ou sans paiement. Les ERP (magasins, hôtels, restaurants, salles de spectacle, etc.) sont classés par type et par catégorie, en fonction de la capacité d'accueil du bâtiment, qui définissent les exigences réglementaires applicables. Une réglementation spécifique encadre leur accessibilité.

Une entreprise non ouverte au public, seulement au personnel de l'entreprise, n'est pas un ERP.

OBLIGATION D'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les éléments devant être **accessibles** dans les ERP sont les :

- Cheminements extérieurs
- Stationnements des véhicules
- Conditions d'accès/d'accueil dans les bâtiments
- Circulations à l'intérieur des bâtiments
- Locaux intérieurs et sanitaires ouverts au public
- Portes, sas intérieurs et sorties
- Revêtements de sol et parois
- Equipements et mobiliers intérieurs et extérieurs

Il est possible de demander au préfet l'autorisation de faire autrement pour arriver au même niveau d'accessibilité, par une proposition technique, technologique ou architecturale nouvelle.



SOLUTION D'ACCESSIBILITÉ ÉQUIVALENTE

ERP NEUFS



Respect strict des règles d'accessibilité en vigueur



Dérogation aux règles d'accessibilité interdite dans un ERP neuf

ERP EXISTANTS



Règles d'accessibilité plus souples



Demande de dérogation possible (impossibilité technique, contraintes liées à la conservation du patrimoine, coût des travaux...)

LE SAVIEZ-VOUS ??

Tout gestionnaire d'un ERP :

- doit déclarer l'accessibilité de son établissement au préfet du département et à la commission pour l'accessibilité de sa commune ;
- doit mettre à disposition du public un registre public d'accessibilité afin de communiquer sur le niveau d'accessibilité de l'établissement et de ses prestations.



FOCUS SUR LE FTA

Un fonds territorial d'accessibilité (FTA) accompagne financièrement les ERP privés de 5ème catégorie jusqu'au 31 décembre 2028 (équipements/travaux)

Pour tout savoir, rendez-vous sur [l'accessibilité des ERP](#).

